

**Séquence ERC et Zéro
artificialisation nette :
enjeux croisés et
articulation**

Club PLUi

08/12/2020



I. La séquence ERC : un levier pour l'atteinte de la Zéro Artificialisation Nette

Phase	ERC (milieux naturels)	ZAN
Contexte réglementaire	Loi Protection de la Nature 1976 + multiples retranscriptions législatives et réglementaires depuis	Plan d'action biodiversité 2018
Objectifs	Objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain de biodiversité	Objectif de zéro artificialisation nette
	Cas général : objectifs se rejoignent. Localement potentiels conflits (coûts /délais mais pas d'impasse)	
Etude de faisabilité	Evaluation de l'opportunité du projet et des solutions alternatives	
Etat initial	Connaissance de l'état des milieux et des enjeux.	Connaissance de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols
		Identification des espaces urbanisés à restructurer ou ceux qui sont potentiellement à renaturer.
Evitement/ Réduction	Evitement et réduction géographiques, techniques et temporels	Evitement géographique
Compensation	Restauration, création (ou récréation) ou de gestion de milieux	Désartificialisation ou de renaturation

Plan d'action Régional ERC (2020) et 1^{ère} version de guide régional ERC prévu pour janvier 2021

Appel à contribution sur la V1 auprès de la communauté régionale ERC

Lien guide V1 : <https://fromsmash.com/xhKsprvoHf-ct>

retours avant le 7/01/2021 : maud.chapalain@paysdelaloire.fr

II. L'évitement et la réduction

Constat à l'échelle des Plu(i) :

- Etape systématiquement engagée mais à des niveaux divers
- Impacts résiduels sous-estimés ou non estimés → ne permet pas d'appréhender réellement l'évitement
- Analyse et comparaison multicritères de variantes/ scénarios (par exemple de densification) non abouties

Solutions:

- Qualité de l'état initial (bibliographie, inventaires, analyses, concertation)
- Analyse multicritères des scénarios d'aménagement (projet+compensation) doit être robuste pour réellement servir l'évitement : Faisabilité technique, réglementaire, environnementale, juridique, sociale, Coûts, délais

Retours d'expérience :

- Projets bloqués ou retardés sur secteurs ouverts à l'urbanisation (zones humides ou espèces protégées)

II. La compensation

Constat à l'échelle des Plu(i) :

- Etape rarement engagée à ce jour
- Résultats : risques sur la sécurité des projets, risques fonciers, socio-économiques et environnementaux

Tableau 5 : Comparaison risques-bénéfices de la compensation anticipée à l'échelle des plans et programmes

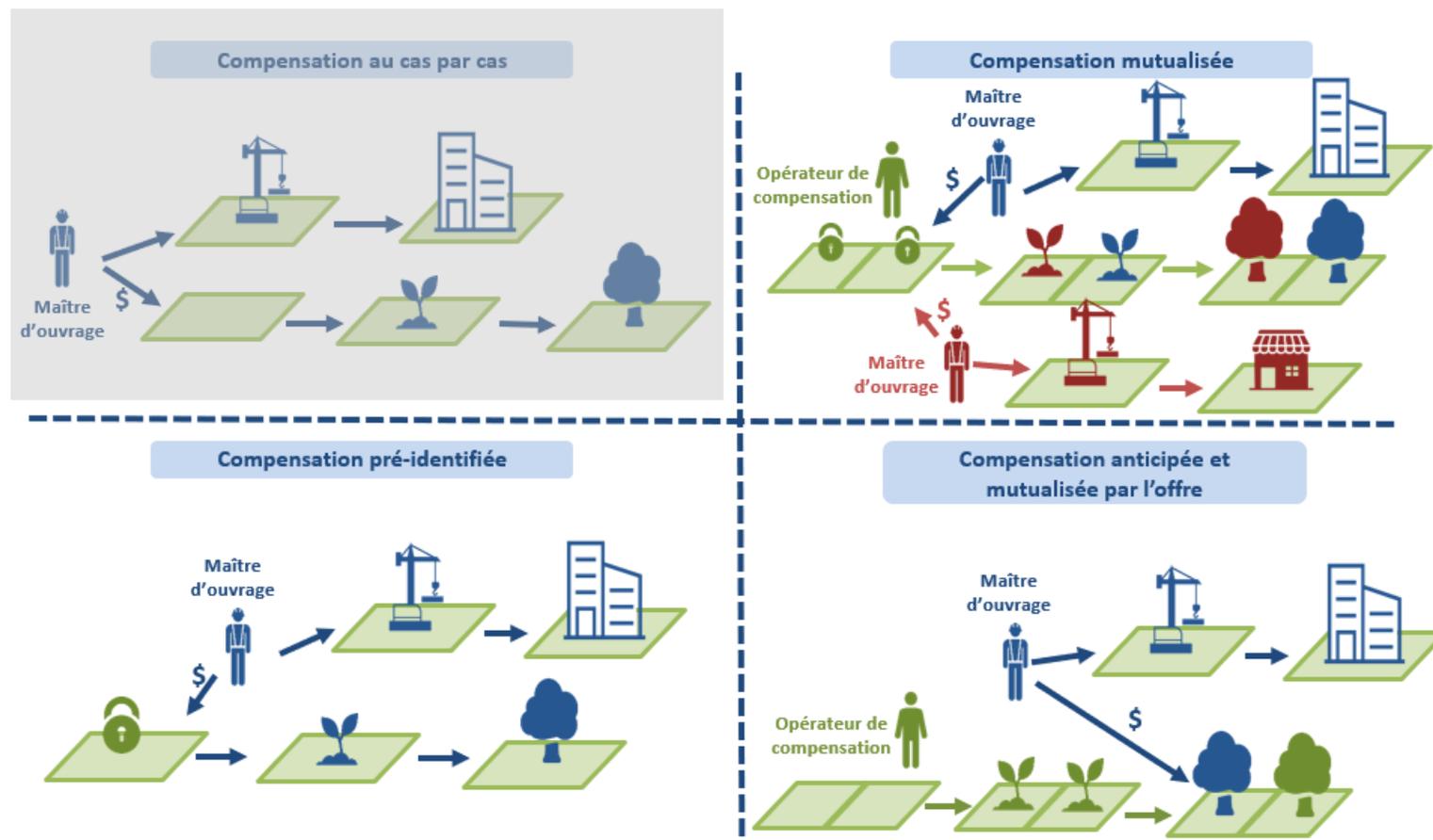
Composantes	Compensation anticipée	Compensation non anticipée
Sécurité des projets ponctuels au sein des zonages ouverts à l'urbanisation	Calendriers et coûts maîtrisés. Réalisation des projets conforme aux objectifs du document d'urbanisme.	Calendriers et coûts non maîtrisés, sécurité juridique incertaine (par exemple en cas de non-respect de procédures réglementaires ou de recours liés à des problématiques environnementales)
Foncier	Marché foncier maîtrisé	Risques de spéculation foncière, difficulté d'accès pour les exploitants agricoles
Socio-économique	Engagement durable de l'ensemble des parties prenantes dans un projet territorial concerté	Risques de conflits d'usages et d'oppositions locales
Environnement	Renforcement priorisé de la trame verte et bleue locale et garantie de l'efficacité par la mutualisation de moyens.	Efficacité limitée d'une compensation morcelée, opportuniste et à moindre coût réalisée sans logique territoriale.

II. La compensation

Constat à l'échelle des Plu(i) :

- Etape rarement engagée à ce jour
- Résultats :
 - localement projets bloqués, retardés ou plus coûteux + impact social (notamment activité agricole);
 - Compensation non efficace (mitage et dilution du gain environnemental)
 - Spéculation, consommation foncière (de la compensation « timbre poste »)

Solutions : évaluation amont du besoin compensatoire global + stratégies de compensation anticipées / mutualisées



II. La compensation

Retours d'expérience :

- Anticipation de la compensation dans les zonages : Ex du PLU de Venansault (85)
- Mise en place d'une stratégie de compensation mutualisée zones humides à l'échelle d'une communauté d'agglomération: Chambéry (73) ; même modèle en cours d'élaboration pour l'Angélique des estuaires pour Nantes Métropole (44)
- Articulation désartificialisation et compensation : Vertou (44)



Contacts :

Biotope

Théo FLAVENOT
tflavenot@biotope.fr

Magali BICHAREL
mbicharel@biotope.fr

